

# Le placement des élèves des établissements d'Enseignement Technique e n T u n i s i e

On ne cesse de répéter que la Tunisie manque d'ouvriers spécialisés et de techniciens, et dans le numéro 26 de mars 1949, de ce même Bulletin, M. Grammat traitant des possibilités industrielles de la Tunisie, écrivait : « il importe dans le cadre d'une organisation rationnelle, de disposer d'un personnel susceptible d'appliquer correctement des procédés de fabrication préalablement mis au point et d'utiliser, dans des conditions satisfaisantes un matériel nécessitant un minimum de soins ».

« Cet aspect humain du problème constitue actuellement en Tunisie un obstacle délicat à surmonter et qui conditionne la modernisation, puis le développement de l'industrie locale. »

... « Il apparaît donc que la formation professionnelle constitue un des problèmes fondamentaux de la solution duquel sera en grande partie tributaire l'essor industriel de la Régence ».

\* \* \*

Au moment où un effort a été tenté par la Direction de l'Instruction Publique pour essayer de remédier aux insuffisances constatées et fournir la main-d'œuvre nécessaire, certains viennent nous dire que les élèves sortants des établissements d'Enseignement Technique ne trouvent pas d'emploi.

Comment expliquer cette contradiction ? Nous pensons faire œuvre utile en faisant connaître avec exactitude, à titre d'exemple, ce que sont devenus les élèves ayant achevé leur scolarité en juin 1952 dans certains établissements masculins que nous indiquerons. Pour ces établissements, les renseignements fournis portent sur la totalité des élèves ayant achevé leur scolarité. Cette mise au point permettra sans doute de faire cesser cette campagne de dénigrement qui risquerait de porter un préjudice fatal à notre jeune Enseignement Technique.

Il est, en effet, trop facile de se prévaloir de sa qualité d'ancien élève d'un établissement technique ou professionnel pour essayer d'obtenir un emploi alors que l'on n'a fréquenté ce dernier que peu de temps, voire quelques mois seulement. Il nous a été donné en particulier de constater, en étudiant une liste de prétendus « anciens élèves » d'établissements d'Enseignement Technique, remise

à M. le Contrôleur Civil de Sfax en octobre 1952 que, sur 21 élèves qui, écrivait-on, « malgré la formation professionnelle acquise, se trouvaient privés de travail », 11 n'avaient fréquenté le Collège Technique de Sfax que pendant une année. Souvent, ils avaient été inscrits seulement en 6<sup>e</sup> technique, classe dans laquelle une simple initiation aux travaux manuels est donnée à raison de 4 heures hebdomadaires. L'un d'eux n'avait même fréquenté l'établissement que durant un mois ! Les autres, à l'exception de trois, avaient échoué à l'examen de fin d'apprentissage.

Car, si l'industrie manque d'ouvriers spécialistes, il va sans dire qu'elle ne fera appel qu'à ceux qui sont réellement qualifiés et qui ont pu faire la preuve de cette qualification par leur réussite au Certificat de Fin d'Apprentissage ou au Certificat d'Aptitude Professionnelle, diplômes qui sanctionnent la fin de l'apprentissage.

Ces diplômes, dont les épreuves sont le plus souvent maintenant choisies par les industriels et sont subies devant un jury composé en majorité d'industriels, confèrent seuls à leurs titulaires certaines prérogatives, car seuls ils peuvent attester des connaissances acquises.

Mais il ne faudrait pas se méprendre sur la valeur de ces diplômes ni sur l'orientation donnée à notre enseignement. Nous voulons former une main-d'œuvre utilisable par l'industrie et le commerce et si quelques éléments peuvent trouver un emploi dans les services techniques de certaines administrations, le but que nous poursuivons n'est pas d'augmenter de façon sensible le nombre des fonctionnaires. Les diplômes que nous délivrons — quelles qu'en soient d'ailleurs les difficultés — sont avant tout des diplômes professionnels. On ne peut prétendre les voir assimiler à des diplômes universitaires et, par suite, ils ne sauraient conférer les mêmes droits.

Enfin, nos établissements n'ont pas seulement pour rôle de desservir la seule cité dans laquelle ils sont implantés. Ils doivent également pourvoir en main-d'œuvre la région avoisinante, et il faut qu'à la sortie de nos écoles les jeunes gens sachent bien que, s'ils veulent travailler, ils doivent être prêts à accepter les emplois qui leur seront offerts dans n'importe quelle localité. Tous ceux qui se sont pliés à cette nécessité ont été placés.

\* \* \*

Que sont devenus les élèves des divers établissements ?

*Collège Technique Emile Loubet* : 53 élèves ont quitté en juin dernier le Collège Technique Emile Loubet après avoir terminé leurs sept années de scolarité. Sur ce nombre, 7 travaillent dans l'industrie privée, 7 ont été recrutés par des Administrations (Bases aéronautiques en Tunisie, Directions des Travaux Publics, des Postes, Télégraphes Téléphones, et de l'Instruction Publique); 5 ont été incorporés dans l'Armée en novembre 1952, un est parti en Palestine; 32 poursuivent des études (Ecole des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence - Institut Industriel de Maison Carrée - Institut des Hautes Etudes de Tunis - Ecole Technique d'Aéronautique de constructions automobiles de Paris - Ecole des Transmis-

sions d'Alger - Ecole Industrielle de Saumur - Ecole d'Air France à Vilgénis). Un seul est sans emploi, mais il n'a pas voulu en accepter un, car il savait devoir être incorporé dans l'armée le 15 janvier 1953.

*Collège Technique de Sfax* : Cet établissement, comme les collèges techniques de Sousse et de Bizerte, est un collège court dont le cycle d'études n'est que de 5 ans et dont les élèves, par suite, doivent achever au Collège Emile Loubet la préparation au baccalauréat technique.

Tous les élèves de seconde technique durant l'année scolaire 1951-52 se sont fait inscrire à Emile Loubet à l'exception de trois d'entre eux qui ont trouvé du travail (2 au Sfax-Gafsa, 1 à la S. I.A.P.E.).

Sur les 28 élèves de la Section industrielle de ce même établissement admis au Certificat d'Aptitude Professionnelle en juin 1952, 12 poursuivent des études, 14 sont employés (Sfax-Gafsa - S.I.A.P.E. - Société Nord-Africaine d'Electricité - S.N.A.P. - Mine de Métlaoui - Société des Transports Zatlal). Deux seulement n'étaient pas encore placés le 13 octobre 1952.

*Ecole Industrielle de Bab-el-Allouj Tunis* : Sur les 31 apprentis admis à la dernière session au Certificat d'Aptitude Professionnelle, 15 font une 4<sup>e</sup> année de spécialisation, 12 travaillent dans des ateliers privés, 1 s'est engagé, 3 n'ont pas répondu à notre demande de renseignements.

*Centre de Formation Professionnelle d'Oum-Hani* : Sur 46 élèves admis en 1949, 24 seulement ont terminé les 3 années d'apprentissage. Sur ce dernier nombre, 10 ont été admis aux diplômes de fin d'études. Au 1<sup>er</sup> octobre 1952, 9 élèves travaillaient chez des particuliers, 2 autres étaient employés par des services publics (Service Topographique et Municipalité), 11 faisaient une 4<sup>e</sup> année d'apprentissage, 2 — non diplômés — étaient sans emploi.

*Centre de Formation Professionnelle de Medjez-el-Bab* : 22 élèves ont terminé leur apprentissage. Sur ce nombre, 12 travaillent chez des particuliers, 1 est aux P.T.T., 2 sont militaires, 5 continuent une 4<sup>e</sup> année de spécialisation, 1 est sans emploi, le dernier n'a pas répondu à notre demande de renseignements.

Ainsi, nous pensons pouvoir affirmer, qu'à quelques exceptions près, tous les jeunes gens sortis régulièrement en juin 1952 de nos établissements ont trouvé un emploi.

Ce résultat ne nous surprend d'ailleurs pas.

« Ceux qui ont la délicate mission de guider la jeunesse dans le choix des études et des professions ne peuvent se contenter, s'ils veulent assumer pleinement leurs responsabilités, d'un travail au jour le jour. Ils doivent examiner si les grandes tendances qu'ils constatent dans l'orientation des jeunes, coïncident avec l'évolution des structures économiques et avec les mécanismes qui paraissent présider à la répartition de la population entre les grands secteurs d'activité. Cela, afin de savoir s'il n'existe pas un hiatus en-

tre la formation reçue et les possibilités de placement dans les différents secteurs professionnels ». (1)

Nous n'avons, en effet, cessé de répéter que le développement de l'Enseignement Technique était subordonné à la connaissance des débouchés offerts et, loin de céder aux demandes pressantes de créations de nouveaux établissements, nous nous sommes efforcés de n'ouvrir des écoles — en petit nombre d'ailleurs — que dans les centres où les besoins ont été reconnus et auprès des groupements humains qu'elles doivent vivifier.

D'autre part, la formation requise de la plupart des futurs ouvriers de la Régence — et les industriels sont d'accord avec nous pour le reconnaître — correspond bien à celle donnée dans les écoles techniques où le travail du bois, du fer, des métaux usuels, la pratique de l'électricité constituent la culture générale technique et le fond de l'enseignement professionnel. « Il y a du reste intérêt, dans un pays comme l'Afrique du Nord, où l'industrialisation est peu poussée, à ne pas définir trop étroitement et trop prématurément la qualification de l'ouvrier. Celui-ci, au cours de trente années de vie professionnelle, devra s'adapter à des fabrications diverses et à des conditions de production sans cesse variables ». (2)

Enfin, dans un article sur la « stabilité dans l'emploi des travailleurs de l'industrie et du commerce » (3), M. Coleda, chef du service de la main-d'œuvre au Ministère du Travail, à la suite d'une première enquête méthodique auprès d'un certain nombre d'établissements industriels et commerciaux, a donné à titre indicatif un ordre de grandeur des besoins annuels prévisibles en ouvriers professionnels des principaux métiers de base.

Or, en comparant le nombre d'élèves formés dans les diverses spécialités indiquées, on s'aperçoit qu'il est encore inférieur aux taux de remplacement indiqués par M. Coleda.

Ces résultats nous permettront de poursuivre notre tâche avec confiance. Je sais bien que certains élèves issus de notre enseignement se retrouvent dans des emplois assez inattendus. N'oublions pas cependant que, dans la vie moderne, toute technique sérieuse est basée sur l'acquisition préalable de connaissances générales solides, et nous ne pouvons vraiment pas faire grief à un élève d'utiliser dans la vie de ces dernières connaissances acquises dans les établissements d'Enseignement Technique plutôt que les connaissances purement techniques ou professionnelles. Tout en regrettant cet état de fait, nous ne pouvons que constater qu'il n'est pas spécial à l'enseignement technique et que de nombreuses écoles voient leurs anciens élèves s'orienter vers des carrières différentes de celles auxquelles elles préparent.

(1) « Avenirs » d'octobre 1951.

(2) Rapport de M. Ch. Brunold, Inspecteur Général de l'Instruction Publique sur l'enseignement technique et professionnel en Afrique du Nord.

(3) « Bulletin Economique et Social de la Tunisie » N° 70 - Novembre 1952.

Et nous pensons pouvoir, comme nous l'avions déjà fait en 1946, demander aux familles d'avoir confiance en l'Enseignement Technique et répéter aux parents qui l'adoptent qu'en recherchant pour leurs enfants la possibilité de leur procurer un gagne-pain immédiat, ils ne limitent pas pour autant les perspectives heureuses qu'ils escomptent pour eux.

A. MAZEL.

Chef du Service de l'Enseignement Technique  
à la Direction de l'Instruction Publique.